

Département du Lot-et-Garonne
COMMUNE DE BEAUZIAC

VIGILANCE CANICULE

En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez le 15

Ne vous exposez pas. Protégez-vous au maximum de la chaleur et arrêtez toute activité physique et sportive

Protégez les personnes les plus fragiles et prenez des nouvelles de vos proches

RESPECTEZ les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture

Dans le cadre de l'application de la vigilance canicule niveau 3 – ROUGE, une Cellule Communale de Crise a été mise en place afin d'apporter assistance aux habitants de la Commune.

A cet effet, un local climatisé situé au rez-de-chaussée de la Mairie est mis à la disposition (en priorité) des personnes en détresse physique/psychologique pouvant nécessiter une prise en charge par les services extérieurs compétents.

Ce local est accessible dès le mardi 22 juin, aux heures d'ouvertures de la Mairie : **9h – 17h le Mardi et le Vendredi.**

En dehors de ces horaires, utiliser le numéro d'appel mis en place par la Mairie et réservé aux urgences. Un élu vous permettra d'accéder à ce local. **07 88 26 59 42**

Pendant les heures d'ouverture de la Mairie uniquement, ce local est également accessible aux personnes n'ayant pas de pièce suffisamment tempérée chez eux, mais sans priorité et dans la limite de la capacité d'accueil du dit local.

Département du Lot-et-Garonne
COMMUNE DE BEAUZIAC

VIGILANCE CANICULE

En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez le 15

Ne vous exposez pas. Protégez-vous au maximum de la chaleur et arrêtez toute activité physique et sportive

Protégez les personnes les plus fragiles et prenez des nouvelles de vos proches

RESPECTEZ les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture

Dans le cadre de l'application de la vigilance canicule niveau 3 – ROUGE, une Cellule Communale de Crise a été mise en place afin d'apporter assistance aux habitants de la Commune.

A cet effet, un local climatisé situé au rez-de-chaussée de la Mairie est mis à la disposition (en priorité) des personnes en détresse physique/psychologique pouvant nécessiter une prise en charge par les services extérieurs compétents.

Ce local est accessible dès le mardi 22 juin, aux heures d'ouvertures de la Mairie : **9h – 17h le Mardi et le Vendredi.**

En dehors de ces horaires, utiliser le numéro d'appel mis en place par la Mairie et réservé aux urgences. Un élu vous permettra d'accéder à ce local. **07 88 26 59 42**

Pendant les heures d'ouverture de la Mairie uniquement, ce local est également accessible aux personnes n'ayant pas de pièce suffisamment tempérée chez eux, mais sans priorité et dans la limite de la capacité d'accueil du dit local.